

Pour le traitement de patients adultes, atteints de psoriasis en plaques, pas pour d'autres indications

Limitatio (extrait de la liste des spécialités):

Substitution préparation de référence/biosimilaire

Le traitement par Flixabi exige une garantie préalable de prise en charge des coûts par l'assureur maladie après consultation du médecin-conseil. Aucune nouvelle garantie de prise en charge n'est nécessaire pour le traitement par Flixabi s'il existe déjà une garantie de prise en charge pour la préparation de référence ou un autre biosimilaire dans la même indication.

Traitement de patients adultes, atteints de psoriasis en plaques sévère chez lesquels 1) la photothérapie ou l'un des traitements systémiques conventionnelles suivants (ciclosporine, méthotrexate, acitrétine) et 2) un anti-TNF alpha (p. ex. étanercept) n'ont pas permis d'obtenir un succès thérapeutique. En l'absence de succès thérapeutique au bout de 14 semaines, il faut arrêter le traitement. La durée maximale du traitement est de 1 an.

Données personnelles du patient (de la patiente):

Nom:

Prénom:

né(e) le:

Rue:

Complément d'adresse:

NPA::

Lieu:

Assurance:

N° de l'assuré(e):

Adresse Assurance (Service du MC ou MC):

Complément d'adresse:

NPA:

Lieu

Données médicales (exclusivement déterminées pour le médecin-conseil):

thérapie précédente:

☐

photothérapie

☐

ciclosporine

☐

méthotrexate

☐

acitrétine

☐ agent inhibiteur du TNFa, notamment:

Thérapie jusqu'à présent:

Début de la thérapie avec Flixabi® (mois/an)

Médecin traitant:

Nom:

Prénom:

Rue:

NPA:

Lieu:

Tél.

Fax:

E-Mail:

Exerçant à l'hôpital ajoutez le nom de l'hôpital:

Département:

Date: